

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B518-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B518

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Frères Perret sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lot n°3

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier, donne pouvoir à BUCKI Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_09

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix » - Lot n°3

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi-attributaires (le n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un marché de travaux subséquent à l'accord cadre n°2012 AC 03 relatif au lot n°3, Espaces verts, pour l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence. Les marchés subséquents relatifs aux lots 1 et 2 ont fait l'objet d'une précédente attribution, le lot 3 ayant cependant été déclaré sans suite.

Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n°2013-B084 du 7 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature de l'accord-cadre multi attributaires n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts. Cet accord-cadre a été conclu selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Il a été notifié le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de cet accord-cadre sont :

- Lot n° 3 – Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vu de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Le marché subséquent, objet de ce rapport, porte sur l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence pour la partie espaces verts.

La réhabilitation de cette voirie a pour vocation de sécuriser l'ensemble des utilisateurs et d'assurer la liaison avec le futur secteur de la ZAC de L'enfant.

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 par délibération n°2011-B016.

Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de consultation pour l'ensemble des candidats est de 4 semaines.

La durée des travaux sera définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent.

Le lot 3 est un marché à prix unitaires et forfaitaires fermes.

Les prix du BPU de l'accord cadre sont révisables chaque année à date anniversaire.

L'estimation des travaux est de 15 000€ HT pour ce lot.

Mise en concurrence :

Le lot n°3 a fait l'objet d'une précédente consultation, mais a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, dans la mesure où le Bordereau des Prix Unitaires était incomplet et ne permettait pas ainsi l'exécution du marché.

Aussi, le 24 octobre 2013, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour le lot 3, à chaque titulaire de l'accord-cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 7 novembre 2013 à 12h00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80%

2 – Délais : coefficient de pondération : 20%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 novembre 2013 a décidé d'attribuer le marché :

- N° 12 MS 3 A 08 relatif aux travaux d' « Espace verts » - lot 3 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, à l'entreprise **CALVIERE** pour une durée de travaux de **1,5 semaines** et pour un montant estimatif de **17.000,00 € HT** ;

Sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2010-A172 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 approuvant l'autorisation de programme d'AIX rue des Frères Perret n°305AP6 d'un montant d' 1.000.000€ ;

VU la délibération n°2011-B016 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 approuvant le programme de travaux ;

VU la délibération n°2012-A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 modifiant l'autorisation de programme d'AIX rue des Frères Perret n°305AP6 et la passant à un montant d'1.500.000€ ;

VU la délibération n°2013-B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature des marchés accords-cadres n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 novembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12 MS 3 A 08 relatif aux travaux « Espaces verts», lot 3 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, à l'entreprise **CALVIERE** pour une durée de travaux de **1,5 semaines** et pour un montant estimatif de **17.000,00 €HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, service 3C, fonction 90, de l'opération 305AP6 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Frères Perret sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lot n°3

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



09 DEC. 2013